

De CAPEB Haut-Rhin à DIRECCTE

Bonjour Monsieur GIROD,

Dans notre courrier adressé à M. le Préfet hier et pour lequel vous étiez en copie nous avons relayé les craintes qui sont actuellement exprimées par de nombreux artisans concernant le bénéfice du dispositif d'activité partielle.

Ces craintes font en partie suite aux déclarations de Mme la Ministre Muriel PENICAUD qui a condamné notamment les entreprises du bâtiment qui ont cessé leur activité. Je ne reviendrai pas sur les différentes raisons, toutes indiscutables, qui ont motivé ces cessations d'activité (annulations des chantiers par les donneurs d'ordre y compris sur les marchés publics, sécurité des salariés, sécurité des clients, manque de matériel, etc...) et que semble ignorer la Ministre...

Il est totalement injuste de vouloir faire passer les entreprises pour des tire-au-flanc qui voudraient profiter de l'aide de l'État. Toute personne qui connaît un peu le monde de l'entreprise sait qu'une cessation d'activité se traduit par une perte sèche de chiffre d'affaire. Cette perte ne peut être compensée qu'en partie par une prise en charge des salaires. Même avec le dispositif d'activité partielle amélioré, les entreprises vont se trouver dans une situation difficile et je peux vous assurer qu'elles auraient toutes préféré pouvoir continuer leur activité. Cependant les artisans ont pris conscience de la gravité de la situation et ne souhaitent pas exposer leurs équipes, leurs clients et eux-même au risque de contamination, et contribuer en cela à la propagation du virus. En ce sens elles ont fait preuve de civisme en sacrifiant leur intérêt personnel à l'intérêt collectif.

Aujourd'hui les chefs d'entreprises s'interrogent sur la possibilité qu'ils auront de bénéficier du dispositif d'activité partielle prévu pour permettre aux entreprises de faire face à la crise. Dans plusieurs départements mes collègues ont pu obtenir des informations rassurantes de la DIRECCTE, je me tourne donc vers vous pour connaître votre position sur cette question.

Cela concerne aussi les métiers de l'automobile qui font partie des activités qui peuvent continuer à recevoir du public, mais les clients étant eux-même confinés, les ateliers se sont vidés et ils ne proposent plus qu'un service pour répondre aux urgences qui ne génère que très peu d'activité (les routes sont vides...).

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et de la réponse rapide que vous voudrez bien nous adresser.

Cordialement,

Thierry BRICOLA

Secrétaire Général adjoint

Email: tbricola@artifrance.fr

